

Un passeport citoyen pour les enfants

L'école le remplit dès 6 ans

○ Pour cette rentrée scolaire la ville de Herve a mis au point un nouvel outil exclusif à l'attention des élèves du primaire des écoles communales : le passeport citoyen. Dès la première année, chaque enfant recevra ce passeport qui l'accompagnera jusqu'à la sixième primaire. Le but de ce document, rempli aux cours des années, est de trouver un sens citoyen à certaines activités organisées en classe.

Environ 900 élèves des écoles communales de Herve disposeront du passeport citoyen dès la rentrée scolaire de la semaine prochaine. De la première année primaire à la sixième, ce document les suivra dans toute leur scolarité. Ce livret a été mis au point pour que chaque élève garde une trace de son apprentissage en tant que jeune citoyen.

« Le passeport citoyen est un outil propre à la commune qui n'existe pas ailleurs. Nous l'avons mis au point dans le but de répondre à l'un des objectifs du Décret « Missions » de l'enseignement obligatoire : préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, soli-

daire, pluraliste et ouverte aux autres cultures », explique Marianne Dalem, échevine de l'enseignement à Herve.

Le passeport reprend neuf grands thèmes de la citoyenneté qui sont présentés comme des pistes de réflexion afin de devenir un citoyen responsable. On y traite du respect, de l'environnement, de la solidarité, de la santé et du sport, de la démocratie citoyenne, du devoir de mémoire, de l'ouverture sur le monde extérieur, de l'esprit critique ainsi que de la lutte contre les assuétudes. « Nous pensons qu'il permettra aux élèves de valoriser les activités organisées au sein de leur école et de mettre des mots sur les objectifs visés par celles-ci. Et puis, c'est aussi un chouette souvenir quand, à la fin de la 6^e année, on regarde le carnet et qu'on a déjà fait en tant que citoyen. Ça a aussi un côté intéressant d'un point de vue pédagogique au niveau de l'évolution de la manière d'écrire de l'élève, de son orthographe, etc. », ajoute l'échevine. Concrètement, lors de chaque activité citoyenne menée par un instituteur, celui-ci invitera les enfants à compléter une page du passeport et à réfléchir au thème abordé. ■

V.M.



L'échevine offrira 900 « passeports » aux élèves du communal. ■ V.M.

ET AUSSI À LA RENTRÉE

Des cours d'anglais pour tous les enfants

Autre nouveauté mise sur pied par la ville de Herve pour la rentrée scolaire : des cours d'initiation à l'Anglais. Ces cours, extrascolaires, pourront accueillir environ 90 enfants, de la commune et de celles environnantes. Ils sont accessibles aux enfants de tous les réseaux d'enseignement et qui ont entre 6 et 12 ans. Les petits élèves seront regroupés en fonction de leur âge et suivront une leçon d'une heure, une fois par semaine, le mercredi après-mi-

di ou le samedi matin.

Les cours débuteront le 17 septembre à l'école de Bruyères. Chaque classe accueillera 15 élèves maximum. Si ces cours ont déjà du succès, il reste néanmoins des places disponibles. Pour inscrire son enfant à cette initiation à l'Anglais il faut compter 70 euros par an pour un Hervien et 90 euros si l'élève habite une autre commune. ■

À NOTER Inscriptions au 087/69.36.43